



## Route de Couhé

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

COMMUNE DE CHAMPAGNÉ-SAINT-HILAIRE

Numéro de dossier : 2024 052 110

**Du lundi 23 décembre 2024 - 8h**  
**Au vendredi 17 janvier 2025 - 20h**

**LE MAIRE DE CHAMPAGNÉ-SAINT-HILAIRE**

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;
- VU le Code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28;
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; (livre 1 - huitième partie : signalisation temporaire),
- VU la demande en date du 27 novembre 2024, de l'entreprise ANCELIN, représentée par Monsieur Lucas THIBEAUD, domiciliée ZA de l'Anjounière, 86370 VIVONNE
- VU l'intérêt général,

**Considérant les travaux d'éclairage public**

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Du 23 décembre 2024 à 8h jusqu'au 17 janvier 2025 à 20h, pour des travaux d'éclairage public sur la RD13 route de Couhé, Champagné-Saint-Hilaire.

**ARTICLE 2** : Il y aura suppression d'une voie de circulation dû à empiètement sur chaussée, la circulation sera alternée manuellement. Sera interdit de stationner et de dépasser pour tous les véhicules légers et poids lourds.

**ARTICLE 3** : La signalisation sera mise en place et impérativement à la charge de la Société ANCELIN.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité de la portion de route concernée par la restriction de la circulation.

**ARTICLE 5** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 6** : Monsieur le Maire de la commune de Champagné-Saint-Hilaire,

Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Gençay,

Fait à Champagné-Saint-Hilaire, le 16 décembre 2024,

Le Maire,

Gilles BOSSEBOEUF

